

## **Formation à l'ESEN des chefs d'établissement**

Est-il possible de définir une politique de l'orientation en EPLE ?

Les mercredis 13H30 - 15H00

11 janvier, 1<sup>er</sup> février, 8 février, 1<sup>er</sup> mars, 12 avril **2006**

### Documents formateurs

- Problématique et conduite de la séquence
- Document « les contraintes de l'orientation » à remettre aux stagiaires en milieu séance
- Document Bibliographie à remettre aux stagiaires en fin de séance
- Document « quelles sont les composantes d'une politique de l'orientation » référence commune pour les animateurs

# Est-il possible de définir une politique de l'orientation en EPLE ?

## Éléments de problématique :

Le volet orientation du projet d'établissement, lorsqu'il existe, se limite souvent, dans le meilleur des cas, au programme et aux moyens de l'EAO. Il manque souvent le projet avec sa finalité et ses objectifs clairement posés = éléments constitutifs d'une politique.

Les ambitions affichées par la loi d'orientation en terme de flux, la nécessité de limiter l'effet des déterminants sociaux avec les risques d'échecs associés, et le pilotage par les résultats qu'entraînera la mise en œuvre de la LOLF, pourraient mettre en relief l'absence de politique rappelée ci-dessus. Chaque EPLE doit-il se fixer des objectifs quantitatifs à atteindre ? Si oui comment les fixer ? Quels risques d'évaluation négative à moyen terme et quels problèmes déontologiques nouveaux apparaîtront si une dimension qualitative n'est pas partagée et mise en œuvre par la communauté scolaire ? Une vision de l'avenir et un plan d'action sont nécessaires, mais suffisent-ils à fonder une politique ? Et comment cette politique permet-elle de gérer les dimensions en tension que sont :

- le croisement des politiques nationale et académique avec les nécessités locales ;
- le compromis entre les demandes, les affectations, et le développement personnel des élèves ?

**La conduite de la séquence** de réflexion pourrait être structurée en 3 allers et retours entre le grand groupe (20 pers.) et les petits groupes constitués en proximité (4 pers. en mélangeant les académies).

**1 – Les éléments de l'orientation communs aux EPLE** : se mettre d'accord sur les points essentiels (50 minutes)

a – Les petits groupes réfléchissent séparément sur 4 thèmes :

- trois, sur les invariants :
  - i – **acteurs de l'orientation**
  - ii – **les déterminants sociaux**
  - iii – **les dimensions en tension dans l'orientation**
- un quatrième prépare la séquence suivante en proposant une clarification des concepts sur la question : **comment définir et différencier une politique, un programme, un plan d'actions ?**

b – Retour en groupe : \* synthèses des 4 ateliers,  
\* distribution et commentaire du document « **Les contraintes de l'orientation** » (cf. première annexe ci-dessous).  
\* présentation du temps suivant : on ne travaille que sur la partie vision / conceptions / communication (cf. second document annexe ci-dessous).

**2 – Une politique est-elle possible en EPLE ?** (50 minutes)

a – Les petits groupes réfléchissent sur 3 thèmes :

- \* les valeurs et conceptions en présence
- \* les composantes d'une politique de l'orientation
- \* la communication

b - retour des groupes (2 groupes ayant traité du même thème, le rapport se fait par enrichissement progressif pour gagner du temps). Synthèse au tableau

**3 – Bilan personnel et de groupe sur l'échange** : (20 minutes)

a - Travail individuel : Au choix de l'animateur trois questions « j'ai appris – j'ai regretté – demain je fais » ou bien « un point qui vous a fait réfléchir – un point essentiel pour vous - quels besoins éventuellement mis à jour » suivant le temps disponible.

b – retour rapide.

## Les contraintes de l'orientation

-----

### **I - L'évolution des services de l'orientation.**

Les services d'orientation, d'abord professionnelle, sont apparus en France au retour de la première guerre mondiale. Le décret-loi de 1938 les officialisa en rendant obligatoire l'avis d'orientation pour établir un contrat d'apprentissage. Dépendant d'un secrétariat de l'enseignement technique du ministère de l'éducation nationale, ils furent intégrés dans le service public et furent développés à partir de 1959 et surtout de 73 avec l'implantation des procédures d'orientation dans les établissements, l'orientation devenant « scolaire ». La progression fut arrêtée au début des années 80 avec la création des EPLE qui attribuait aux établissements la responsabilité de l'organisation des programmes d'aide à l'orientation des élèves. Leur activité porte sur trois domaines, les élèves et établissements du secondaire public, l'accueil de tout public au CIO, y compris des adultes, et des activités en partenariat concernant l'insertion des jeunes. Un rôle d'observatoire et de conseiller technique se développera de plus en plus compte-tenu de la nouvelle gestion des services publics.

### **II - Une politique sous diverses tensions**

Jusqu'à la publication de la note ministérielle du 3 juillet 1995 introduisant l'éducation à l'orientation, les établissements avaient la mission d'orienter les élèves par la mise en oeuvre des procédures d'orientation (nous venons de fêter les 30 ans d'existence de ces procédures). Afin que les élèves et les familles puissent être en position de formuler un choix, une demande d'orientation, les établissements avaient également reçu la mission d'informer, le dispositif devant faire partie du projet d'établissement. Deux rôles professionnels avaient été développés alors comme support essentiel de ces deux missions (orienter et informer) : le rôle de professeur principal, et le conseiller d'orientation devenu conseiller d'orientation-psychologue en 1992. Ces deux missions avaient essentiellement pour finalité la production des décisions d'orientation en fin d'année scolaire au moment des « paliers d'orientation », ce que l'on pourrait appeler la gestion des parcours au sein du système éducatif.

Avec l'éducation à l'orientation, une nouvelle mission se trouvait attribuée à l'établissement : faciliter l'acquisition de compétences générales permettant aux futurs membres de la société de s'orienter, de s'insérer dans un monde en évolution rapide. La circulaire elle-même n'était pas aussi « pure » que ce que nous en disons. Comme souvent, les textes administratifs sont des produits de compromis internes au ministère, mais cette problématique de la « préparation au futur » était largement développée dans la présentation qui en était faite par son auteur.

Il y a donc un premier ensemble de tensions portant sur la finalité interne à chaque établissement concernant l'orientation : une finalité individualisée concernant le choix d'orientation, une finalité relative à la gestion pédagogique de la classe et des classes, une finalité éducative. Les acteurs, selon leurs positions professionnelles, mais également selon leurs représentations de l'école, seront plus ou moins proches d'une de ces trois finalités.

Mais une autre tension existe entre cette fois-ci l'interne et l'externe de l'établissement : l'affectation ne confirme pas toutes les décisions d'orientation, ni les demandes de formation des familles (spécialité de formation, options, établissement).

### **III – Les déterminants de l'orientation**

Les filles sont plus performantes : parmi les élèves entrées en 6° en 1989, 53% d'entre elles ont accédé quatre ans plus tard à une seconde, alors que 40% des garçons ont pu réaliser le même parcours sans faute. A scolarité primaire identique, les filles vont plus vite au collège. Etant plus nombreuses dans les filières préparant à l'enseignement supérieur (terminales), elles le sont logiquement dans ce dernier (56%). La supériorité des filles est réduite dans les catégories sociales favorisées, elle est plus significative dans les catégories moyennes, et d'une ampleur maximale dans les classes populaires.

« Contrairement à une idée qui reste largement répandue, aussi bien chez les parents que chez les enseignants, le redoublement ne constitue pas une seconde chance pour les élèves rencontrant des difficultés. Il leur est généralement nuisible du point de vue de leurs progrès cognitifs, de leur motivation à l'égard de l'école et de leur orientation. De plus il est

inéquitable. Toutes les recherches disponibles – étrangères, comme françaises – convergent à ce sujet, ce qui est loin d'être toujours le cas en matière d'éducation. » (Avis n° 14 du HCEE). Un ensemble de phénomènes se combinent :

- l'auto-évaluation dépréciée de l'élève ;
- dans le même temps, l'évaluation scolaire est plus exigeante ;
- et sur le plan de l'orientation l'aspiration de l'élève diminue, et le retard justifie l'orientation vers des voies de formation hiérarchiquement inférieures.

Quant aux classes et aux conditions sociales, elles agissent au mois à trois niveaux sur les parcours scolaires : les conditions de travail de l'élève et donc ses performances scolaires ; ses aspirations et ses représentations de son avenir ; enfin les représentations sociales interviennent dans la constitution du jugement professoral.

#### **IV – Les acteurs**

La sociologie des établissements scolaires s'est développée particulièrement depuis la création de l'EPL. Elle met l'accent sur la complexité et la coordination (idéale dans le projet de pilotage et impossible à la fois dans la réalité) entre des acteurs ayant des intérêts divergents, tant institutionnels, que professionnels, sociaux et personnels. La participation à l'orientation est bien entendue traversée par ces tensions (cf. II).

Deux autres phénomènes sont à prendre en compte. Le premier est que dans le système français, l'enseignant se trouve soumis à un paradoxe : il doit à la fois enseigner et faire acquérir des connaissances à tous ses élèves, et en même temps il doit produire une évaluation suffisamment différenciante pour justifier les décisions d'orientation. Antoine Prost avait résumé cette situation par la formule « L'orientation fonctionne à l'échec », et André Antibi a écrit récemment « La constante macabre », montrant que la fameuse courbe « naturelle » de Gauss était une production nécessaire pour justifier le jugement professoral. Dans la très grande majorité des pays, ces deux fonctions ont été séparées.

Un deuxième phénomène, relativement nouveau quant à son repérage, est la diversité des pratiques évaluatives des enseignants (cf. l'étude de la DEP). Trois remarques : la diversité est surtout liée aux disciplines (celles qui comptent, au sens sommatif, sont celles qui ont une influence sur la procédure d'orientation) ; cette diversité n'est pas publique, n'est pas un objet de travail ou de débat, car c'est à ce prix que la confiance mutuelle est protégée. Pour les élèves, cela veut dire que chaque changement de cours est également un changement dans le mode évaluatif (tous ne sont pas capables bien sûr de comprendre ces changements de règles).

#### **V – Les impératifs politiques et sociétaux issus des lois récentes**

Des objectifs chiffrés : 100% qualifiés, 80% niveau du bac, 50% niveau licence

Loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école.

[http://www.legifrance.gouv.fr/html/actualite/actualite\\_legislative/2005-380/ecole.htm](http://www.legifrance.gouv.fr/html/actualite/actualite_legislative/2005-380/ecole.htm)

Pour les établissements, derniers maillons de la chaîne administrative, passer d'une logique de moyen à une logique de résultats, et pour cela élaborer et construire de vrais projets évaluables

Loi organique relative aux lois de finances (LOLF),

[http://www.ladocfrancaise.gouv.fr/dossier\\_actualite/constitution\\_financiere/index.shtml](http://www.ladocfrancaise.gouv.fr/dossier_actualite/constitution_financiere/index.shtml).

Le contrat de réussite éducative renforce le développement d'activités en partenariat avec les collectivités territoriales

Loi relative aux libertés et responsabilités locales,

<http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-vote/loi-relative-aux-libertes-responsabilites-locales.html>

Le développement de l'apprentissage en externe, mais également en interne à l'Education nationale

Loi de programmation pour la cohésion sociale,

<http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-vote/loi-programmation-pour-cohesion-sociale.html>

L'obligation de l'intégration des personnes handicapées dans l'établissement

Loi pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, <http://www.handiplace.org/info.php?page=302>

Et sans doute une modification des conditions d'accès à l'apprentissage

Loi sur l'égalité des chances.

# Bibliographie

## Service d'orientation

[Le fonctionnement des services d'information et d'orientation](#), Rapport des IG (novembre 2005)

### L'évaluation de l'orientation à la fin du collège et au lycée.

L'avis du HCéé (mars 2004) et le rapport de Maryse HENOQUE et André LEGRAND (mars 2004) Numéro Hors série de l'Orientation scolaire et professionnelle, Juillet 2005. Actes du colloque international, Orientation, passé, présent, avenir (décembre 2003). Plusieurs articles sur l'histoire des services.

### Tension entre diverses préoccupations

Jean Guichard, Michel Huteau : *L'orientation scolaire et professionnelle*, Dunod, 2005

La conférence de Philippe Mérieu au colloque nationale de l'AFAE : *De la classe à l'établissement : responsabilité individuelle, responsabilités collectives* (2005), publié dans la revue de l'AFAE.

Pierre Merle, *Sociologie de l'évaluation scolaire*, PUF, Que sais-je ? 1998

Bernard Desclaux : « *L'éducation à l'orientation en tant qu'innovation* » in Perspectives documentaires en éducation, n°60, 2003 pp. 19-32 (parution mars 2005).

### Les déterminants de l'orientation

François DUBET et Marie DURU-BELLAT : *L'hypocrisie scolaire. Pour un collège enfin démocratique*, Collection : L'épreuve des faits, au Seuil - Septembre 2000

Marie DURU-BELLAT : *Les inégalités sociales à l'École*. Genèse et mythes, PUF, coll Education et Formation, 1ère édition octobre 2002. 2ème édition Mai 2003

*Le redoublement permet-il de résoudre les difficultés rencontrées au cours de la scolarisation obligatoire ?* L'avis du HC22 (décembre 2004) et le rapport de Jean-Jacques Paul et Thierry Troncin (IREDU) (décembre 2004. Récupérable sur la page <http://cisad.adc.education.fr/hcee/publications-2004.html>

*La lecture des indicateurs internationaux en France*, L'avis du Hcéé et le rapport de Jean-Richard CYTERMANN et Marc DEMEUSE (mai 2005)

*Les élèves de 15 ans* Premiers résultats de l'évaluation internationale PISA 2003

### Les acteurs

Jean-Louis Derouet : *L'école dans plusieurs mondes*. Bruxelles, De Boeck, 2000.

Monica Gather Thurler *Innover au coeur de l'établissement scolaire* Paris, ESF, 2000.

Anne Barrère : *Les enseignants au travail*. (Routines incertaines) Collection: Savoir et Formation. Edition L'Harmattan (2002)

François Dubet, *Le déclin de l'institution*. Paris, Éd. du Seuil, coll. L'épreuve des faits, 2002, 419 p

François Dubet : *L'école des chances. Qu'est-ce qu'une école juste ?* Editeur : Seuil. 2004

### Textes, les procédures d'orientation,

Note ministérielle du 3 juillet 1995 : *Objectifs pour l'information et l'orientation des élèves au collège et dans le B.O. N° 20 du 16 mai 1996 (pages 1472-1473), textes concernant les collèges. B.O. n° 36 du 10 octobre 1996, pour les Lycées. Le changement de ministère a interrompu la parution de la circulaire pour le lycée professionnel.*

### Conseil de classe

Boumard P., *Un conseil de classe très ordinaire*, Stock, Paris, 1978.

Boumard P., *Le conseil de classe, institution et citoyenneté*, PUF, coll. L'éducateur, Paris, 1997. Préface de Gaston Mialaret.

Baluteau F., *Le conseil de classe : "peut mieux faire"*, Hachette éducation, Paris, 1993.

Marchand F., *Evaluation des élèves et conseils de classe*, Desclée de Brouwer, 1996.

Merle P., *L'évaluation des élèves, enquête sur le jugement professoral*, PUF, coll. L'éducateur, 1996.

Mas J.-Y. : *Le conseil de classe : un rite méritocratique*. In Documents pour l'enseignement économique et social, n°111, mars 1998, pages 36-52.

Virginie Calicchio et Béatrice Mabilon-Bonfils : *Le conseil de classe est-il un lieu politique ? Pour une analyse des rapports de pouvoirs dans l'institution scolaire*, l'harmattan, 2004

« *Changer le conseil de classe* »

sur le site de l'académie de Nantes, IA de la Sarthe,

<http://www.ac-nantes.fr/ia72/publications/edusarthe/index.php?nav=T2>

## Quelles sont les composantes d'une politique d'établissement ?

### 1- Des 'données' connues (ou à connaître) :

- a. Les particularités objectives et comparatives de l'établissement
  - i. Redoublement
  - ii. Les différentiels d'orientation (sexe, CSP, répartition voies choisies) / département, bassins, même type d'établissement, (sources IPES et académie)
  - iii. Réussite par suivis de cohortes (IPES, suivi des sortants, suivis de cohortes internes)
- b. Les objectifs nationaux (100% niveau V, 80% niveau Bac, 50% diplômés III, apprentissage ...)
- c. Les contenus des lettres de mission des membres de l'équipe de direction
- d. Des éléments issus d'observations réfléchies (posture réflexive) :
  - i. La clarification de ses propres valeurs et intérêts personnels
  - ii. Les valeurs de référence et les intérêts des « groupes de pensées » en présence dans l'établissement,
  - iii. Les éclairages de l'histoire de l'établissement.

### 2- La vision claire :

- a. Définir le but et le sens : évolution à moyen terme **souhaitée** (y compris éventuelle stabilité) référée à une conception de l'orientation affichée (négociée ou à défaut faussement consensuelle),
- b. Communiquer de façon intelligible et engagée sur le sens (prof principaux, partenaires, enseignants, CA, associations de parents, familles, ...).

Aux  
niveaux :  
national ;  
local ;  
personnel.

Pour  
permettre  
l'adhésio

### 3- Plan d'action et mobilisation des ressources :

- a. Plan de l'EAO : objectifs, modalités (organisationnelles, pédagogiques et psychopédagogiques) par niveaux, acteurs et responsables identifiés
- b. Participation sollicitée et identifiée des disciplines
- c. Participation spécifiée des dispositifs particuliers (découverte professionnelle, alternance ..., pas de filières implicites)
- d. Pratiques évaluatives clarifiées et harmonisées (par matières mais aussi entre les matières)
- e. Mobilisation de ressources externes sur le volet orientation du projet d'établissement (CIO, entreprises, parents, établissements voisins, CCI, CM...)
- f. Mobilisation de ressources financières et humaines

### 4- Mesure et communication des résultats et de l'évaluation : bouclage avec 1-a